



PRÉSENTATION DU CANADA

Points de vue sur la feuille de route de Bakou à Belém pour le 1.3T

Le Canada accueille l'occasion de faire part de son point de vue sur la "Feuille de route de Bakou à Belém vers 1,3T" et souligne l'importance d'un processus inclusif, faisant appel à un large éventail de parties prenantes pour recueillir des contributions. Le Canada se félicite de la décision de lancer la feuille de route et la considère comme une occasion importante pour les Parties et les non-Parties, en particulier les institutions et les acteurs du secteur privé et financier, de se réunir et d'échanger des points de vue sur les différentes approches, les défis et les possibilités d'accroître les investissements dans le domaine du climat dans les pays en développement. Pour maximiser son efficacité, le processus de la feuille de route devrait être mis en place pour fournir des orientations politiques et des recommandations tangibles sur la mise en œuvre en vue d'atteindre 1,3 trillion de dollars dans le cadre du nouvel objectif collectif quantifié (NCQG) convenu, plutôt que d'établir des engagements ou des obligations. Cette présentation exposera la vision proposée par le Canada pour la feuille de route, ainsi que des points de vue sur les thèmes et la structure du processus afin d'informer le rapport des présidences de la CdP29 et de la CdP30.

Quelles sont vos attentes générales à l'égard de la "feuille de route de Bakou à Belém pour 1,3T" ?

Le NCQG constitue un élargissement nécessaire du financement climatique, en maintenant l'article 9, tout en introduisant une vision plus large de l'approvisionnement du financement climatique. La décision [/CMA6](#) appelle "tous les acteurs à travailler ensemble pour permettre l'augmentation du financement des pays en développement parties pour l'action climatique à partir de toutes les sources publiques et privées pour atteindre au moins 1,3 trillion de dollars par an d'ici à 2035". Cela reflète la réalité de ce qui est nécessaire pour atteindre l'ampleur du financement requis.

À ce titre, la feuille de route devrait appeler à l'ensemble des acteurs du paysage financier, en particulier le secteur privé, les organisations philanthropiques, les investisseurs d'impact et les institutions financières internationales (y compris les banques multilatérales de développement (BMD) et les fonds climatiques verticaux), qui sont essentiels pour réorienter les capitaux vers les investissements climatiques dans les pays en développement. Le Canada s'attend à ce que le processus soit transparent, inclusif et consultatif pour permettre un engagement significatif avec les acteurs non-Parties, y compris le secteur privé et la société civile, et ceux qui sont souvent sous-représentés dans le système financier mondial, y compris les peuples autochtones, les femmes et les jeunes, afin de garantir la prise en compte de leurs besoins et de leurs priorités. En pratique, cela nécessite des approches qui facilitent les dialogues intentionnels entre les parties et les acteurs externes, par exemple des tables rondes avec des experts du secteur privé et des institutions financières, ainsi qu'avec les peuples autochtones. Cela signifie également qu'il faut faciliter les dialogues virtuels afin d'assurer une large participation d'un éventail diversifié d'acteurs dans toutes les régions. Des consultations régulières tout au long de la préparation des résultats de la feuille de route seront également importantes pour garantir que le rapport reflète tous les points de vue pertinents.

Sur le fond, la feuille de route devrait proposer des voies axées sur la mise en œuvre et les solutions pour débloquent les financements en faveur de l'action climatique. Pour refléter correctement l'appel à l'action

ci-dessus, elle devrait, en consultation avec les Parties et les parties prenantes, viser à présenter des actions pratiques, des opportunités et des recommandations pour guider les efforts de tous les acteurs du paysage financier, y compris les fournisseurs, les investisseurs et les bénéficiaires, afin de permettre les investissements. Ce faisant, la feuille de route devrait s'appuyer sur les initiatives et les efforts en cours dans l'ensemble du système financier mondial et trouver des synergies entre eux. Le Canada estime que la feuille de route devrait servir de catalyseur, en comblant les lacunes afin de réunir tous les acteurs, solutions, initiatives et mesures pertinents dans un même espace, en vue d'une approche holistique et commune visant à débloquer des fonds pour les pays en développement et les personnes et communautés qui se trouvent en première ligne du changement climatique.

En ce qui concerne le résultat de la feuille de route, le Canada souligne que le paragraphe 27 de la décision de la CMA6 n'appelle pas à un résultat négocié et demande plutôt aux présidences de produire un rapport résumant les travaux de la CMA7 – ceci est essentiel pour garantir que le processus reste ouvert à la coopération avec les acteurs externes dont la participation est nécessaire pour atteindre l'objectif d'investissement de 1,3 trillion de dollars américains et pour s'assurer de leur adhésion en incluant leur perspective, alors qu'un processus négocié limite la feuille de route aux parties à la CCNUCC. La décision de la CMA6 indique également clairement que la feuille de route est un processus autonome qui se termine à la CdP30. Ainsi, il s'agit d'une opportunité afin de fournir des conseils initiaux pour guider la communauté internationale dans la mise en œuvre d'action vers le 1,3 trillion de dollars américains. Le Canada salue le leadership des présidences de la CdP29 et de la CdP30 et les encourage mettre en place un processus en étroite collaboration avec des experts indépendants, afin de tirer parti de leur vaste expertise et de leurs réseaux dans le domaine de la finance

Le Canada demande aux présidences de produire un rapport qui recense les sources, les acteurs et les initiatives dans l'ensemble du système financier, et qui présente des recommandations et des mesures concrètes que les acteurs publics et privés, y compris les acteurs privés nationaux, peuvent prendre pour lever les obstacles systémiques à l'augmentation du financement des investissements dans le domaine du climat dans les pays en développement. En s'appuyant sur des efforts tels que ceux du Groupe de travail de facilitation de la Plateforme des communautés locales et des peuples autochtones, cette cartographie devrait également examiner les garanties, les normes et les bonnes pratiques existantes relatives à l'inclusion des peuples autochtones et d'autres groupes sous-représentés, et évaluer la manière dont elles sont actuellement appliquées dans les initiatives de financement de l'action climatique.

Enfin, la mise en place de garanties appropriées en matière de droits de l'homme, d'égalité des genres et de droits des peuples autochtones, notamment par la mise en œuvre du consentement préalable, libre et éclairé, est essentielle pour assurer l'intégrité du financement climatique (c'est-à-dire que les interventions du financement climatique doivent au minimum ne pas nuire). En outre, les personnes et les communautés qui se trouvent en première ligne du changement climatique sont les mieux placées pour faire connaître leurs besoins et leurs priorités et pour évaluer les possibilités et les lacunes en la matière. Par conséquent, ces groupes généralement sous-représentés devraient être inclus de manière collaborative tout au long du processus.

Quels sont les sujets et les questions thématiques à explorer pour informer la feuille de route, dans le cadre du mandat ?

D'une manière générale, la feuille de route devrait se concentrer sur les actions nécessaires que les différents acteurs du paysage financier mondial devraient entreprendre pour atteindre 1,3 milliard de dollars américains. La décision [-/CMA6](#) mentionne un large éventail d'éléments qualitatifs et la feuille de route devrait prendre en compte leur impact sur l'augmentation et l'amélioration du financement. Le Canada souligne l'importance des sujets suivants : l'accès au financement ; la réorientation des capitaux vers l'action climatique ; la mobilisation de fonds provenant d'une grande variété de sources, en particulier du secteur privé ; la mise en œuvre de la réforme des institutions financières internationales (IFI) ; et la création d'environnements favorables pour faciliter les investissements dans le domaine du climat.

Le Canada considère la feuille de route comme un espace précieux pour explorer les défis et les opportunités pour tous les acteurs du paysage financier climatique, y compris les fournisseurs bilatéraux et multilatéraux, le secteur privé et les bénéficiaires. Les questions thématiques pourraient être regroupées en grandes catégories portant sur 1) les obstacles et les défis rencontrés par un échantillon représentatif d'acteurs ; 2) leur rôle en tant que facilitateurs de progrès dans les dimensions pertinentes de la mobilisation du financement climatique ; 3) les opportunités que chaque acteur présente en termes de solutions et d'instruments à déployer davantage pour accroître le financement climatique. Pris ensemble et combinés à un ensemble de recommandations personnalisées, ces questions thématiques primordiales fournissent un cadre pour une feuille de route axée sur les solutions qui s'adresse efficacement aux différents acteurs, y compris les acteurs financiers, les fournisseurs et les bénéficiaires, afin de fournir une vue holistique des points d'entrée pour le progrès à travers le paysage et tout au long du cycle de programmation.

Obstacles et défis

Le paragraphe 4 de la décision [-/CMA6](#) note qu'il y a suffisamment de capitaux mondiaux pour combler le déficit d'investissement mondial, mais qu'il existe des obstacles à la réorientation des capitaux vers l'action climatique. La feuille de route devrait répertorier les principaux obstacles à l'augmentation du financement traditionnel de la lutte contre le changement climatique et au flux de capitaux privés vers l'action climatique, en notant la nécessité de veiller à ce que le financement reste compatible avec un développement résilient au changement climatique. Par exemple, la feuille de route pourrait aborder les points suivants :

- Pour les fournisseurs bilatéraux, les obstacles existants à l'approvisionnement et à la mobilisation de financements publics pour le climat, y compris les pressions fiscales accrues.
- Pour les fournisseurs multilatéraux, les défis à relever pour rendre les financements plus accessibles et améliorer la cohérence et la coordination au sein du système, ainsi que les obstacles qui limitent leur capacité à augmenter les financements privés mobilisés, y compris les obstacles réels et perçus sur le marché qui empêchent le secteur privé d'investir dans l'action climatique dans les pays en développement, notamment en raison du risque.
- Pour le secteur privé, les acteurs sous-exploités, tels que les philanthropies, les investisseurs d'impact et les investisseurs institutionnels, et les facteurs qui empêchent leur participation, y compris les risques perçus et réels, les obstacles réglementaires et institutionnels et les limites de capacité, la nécessité d'avoir des pipelines de projets durables, et les défis des retours sur investissements.
- Pour les bénéficiaires, il serait utile de connaître les obstacles à l'accès, à la fois procéduraux et liés aux défis de l'espace fiscal, ainsi que les défis structurels qui limitent la création d'environnements nationaux favorables pour attirer les investissements.

Facteurs de progrès

Tous les acteurs du paysage du financement climatique doivent jouer un rôle pour atteindre les 1,3 trillion de dollars américains requis, afin que le système encourage les investissements positifs pour le climat. Le paragraphe 25 de la décision [-/CMA6](#) invite toutes les parties à améliorer les environnements propices dans le cadre d'une question déterminée au niveau national afin d'accroître le financement de la lutte contre le changement climatique. Pour ce faire, la feuille de route pourrait étudier les politiques d'habilitation nécessaires pour :

- Débloquer les investissements du secteur privé, en soulignant les possibilités d'action des fournisseurs, des gouvernements et du secteur privé.
- Soutenir l'amélioration de l'accès au financement provenant des fournisseurs bilatéraux et multilatéraux, y compris l'accès direct.
- Faciliter la génération d'investissements positifs pour le climat dans divers pays bénéficiaires.

- Améliorer le renforcement des capacités et l'assistance technique, notamment en déterminant les domaines dans lesquels les fournisseurs bilatéraux peuvent mieux apporter leur soutien.

Possibilités d'intensification

Pour atteindre 1,3 trillion de dollars américains, le paragraphe 15 de la décision [-/CMA6](#) encourage l'exploration, l'utilisation et l'intensification de sources et d'instruments novateurs. La feuille de route devrait examiner la gamme d'instruments et de sources qui peuvent être utilisés pour atteindre 1,3 trillion de dollars américains, en soulignant quels sont les acteurs les plus aptes à les déployer et en identifiant les possibilités d'innovation sur la base des capacités respectives des acteurs. Cela devrait inclure :

- Les outils existants et émergents qui pourraient être utilisés par le secteur privé et financier pour orienter les financements vers les investissements climatiques, en tenant compte des leçons tirées des études de cas sur la mobilisation des financements privés et des financements mixtes pour l'action climatique.
- Une cartographie des instruments utilisés avec succès par les fournisseurs multilatéraux pour mobiliser des capitaux privés et des manières d'étendre leur utilisation.
- L'analyse du rôle que peuvent jouer les fournisseurs bilatéraux pour soutenir le déploiement d'outils de financement novateurs.
- Explorer les types de réglementations et de politiques nationales qui réussissent le mieux à débloquer des capitaux et à attirer une grande variété de sources et d'instruments dans les pays bénéficiaires.

Quelles sont les expériences nationales, les meilleures pratiques et les leçons apprises qui peuvent être partagées en ce qui concerne les obstacles et les environnements favorables, les sources de financement innovantes, les subventions, les instruments concessionnels et ceux qui ne créent pas de dette, et les mesures visant à créer une marge de manœuvre fiscale ?

Le rapport de la feuille de route devrait faire référence à une variété d'initiatives, de mécanismes et d'approches qui ont été entrepris au cours de la dernière décennie en ce qui concerne l'augmentation du financement. Quelques études de cas sont présentées ci-dessous.

Des instruments novateurs, conçus pour réduire les risques liés aux opportunités d'investissement afin de mobiliser des capitaux pour les investissements climatiques, sont nécessaires pour combler le déficit d'investissement, et les études de cas peuvent fournir des indications sur les moyens d'augmenter les capitaux disponibles. Par exemple, lors de la CdP29, FinDev Canada, l'institution financière de développement bilatérale du Canada, en partenariat avec MUFG Bank, le Fonds vert pour le climat et Climate Fund Managers, a lancé GAIA, une plateforme de financement mixte de 1,48 milliard de dollars américains qui vise à soutenir l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de ses effets dans 25 marchés émergents et économies en développement, y compris les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, 70 % du portefeuille étant alloués à l'adaptation. GAIA se concentre sur la mobilisation de capitaux pour répondre aux besoins du marché par le biais d'une combinaison innovante de partage des risques public-privé et d'une structure de financement mixte qui combine des capitaux commerciaux, concessionnels et des subventions.

Les discussions sur les instruments novateurs devraient également porter sur la manière dont les obligations vertes et les obligations climatiques peuvent contribuer à mobiliser des capitaux spécifiquement pour des projets climatiques, y compris les meilleures pratiques et les approches pour les développer. Un exemple récent est le mécanisme des marchés des capitaux des Fonds d'investissement climatiques (FIC), qui vise à mobiliser des fonds pour l'action climatique et le développement durable. Son obligation inaugurale a permis de lever 500 millions de dollars grâce à un carnet d'ordres totalisant plus de 3 milliards de dollars provenant d'investisseurs du monde entier.

Au-delà des instruments financiers, des partenariats efficaces et des mécanismes nationaux permettent d'accroître les financements. Les partenariats pour une transition énergétique juste (JETP), ou le modèle plus large des "plateformes nationales", sont des exemples positifs de la manière dont les pays hôtes, les donateurs bilatéraux, les institutions financières internationales, les banques de développement et le secteur privé peuvent s'unir pour soutenir les voies de la décarbonisation menées par les pays. Les JETP passées montrent les défis, les opportunités et les leçons à tirer sur la manière d'investir au mieux dans les capacités des pays, d'accroître la coordination dans la mobilisation des financements, d'améliorer les environnements propices, d'accroître l'accès aux financements, de mieux utiliser le rôle des différents acteurs et sources, et de renforcer l'appropriation par les pays. Il est essentiel de remédier aux inefficacités dans l'allocation des capitaux et de sensibiliser les parties prenantes aux options de financement au niveau national afin de mieux aligner les fonds publics et privés et d'élargir le pool de capitaux. Des acteurs clés, tels que le GFANZ, sont en mesure de faire progresser ces efforts vers des approches pratiques, en appliquant les enseignements du JETP.

En ce qui concerne l'architecture financière internationale au sens large, diverses mesures sont en cours dans le cadre des réformes des IFI et des BMD, notamment dans le cadre de la feuille de route du G20 pour des BMD meilleures, plus grandes et plus efficaces et des recommandations de l'examen du cadre d'adéquation des fonds propres (CAF) du G20. La feuille de route de Bakou à Belém peut répertorier les différentes mesures de réforme visant à accroître les ressources destinées aux investissements climatiques dans les pays en développement, afin de déterminer les progrès accomplis et les possibilités de les exploiter davantage. Par exemple, en ce qui concerne l'augmentation de la capacité de prêt pour les objectifs du développement durable des pays en développement, le capital hybride du Groupe de la Banque mondiale est un nouvel instrument prometteur, pour lequel le Canada s'est engagé à verser 200 millions de dollars américains, ce qui, avec l'effet de levier, fournira jusqu'à 1,6 milliard de dollars en capacité de prêt supplémentaire sur une période de 10 ans.

Le Canada reconnaît que l'espace budgétaire limité et les niveaux d'endettement insoutenables continuent de constituer des obstacles à l'accès au financement pour les pays en développement, en particulier ceux qui sont les plus vulnérables aux effets du changement climatique. C'est pourquoi plusieurs mesures ont été lancées ces dernières années pour mieux relever ces défis. Par exemple, les clauses de dette résiliente au climat (CRDC) dans les prêts souverains peuvent fournir un allègement immédiat de la dette si un pays emprunteur subit un incident climatique ou une catastrophe naturelle. Ces clauses d'endettement ont été utilisées efficacement par des pays vulnérables, notamment des petits États insulaires en développement, et pourraient être étendues.

L'assistance technique a également permis de renforcer les environnements favorables (gouvernance, politiques, etc.), de susciter un large soutien et de piloter des solutions climatiques afin de s'assurer qu'elles sont prêtes à être transposées à plus grande échelle avec un soutien public et privé plus important. Dans le cadre du projet Recycle Organics, doté de 7 millions de dollars (2017 à 2021), le Canada a aidé le Chili à se doter d'une législation, de stratégies, de projets et d'une éducation en matière de déchets organiques, afin de créer d'autres possibilités d'investissement. Plus de 25 millions de dollars d'investissements ont ainsi été mobilisés auprès de sources publiques et privées. Le modèle du projet a depuis été étendu et reproduit par d'autres donateurs dans plus de 20 pays.

Le Canada reconnaît également que les obstacles techniques à l'accès au financement climatique continuent d'être un problème majeur pour les bénéficiaires, en particulier ceux dont les capacités sont limitées. De nombreux efforts visant à améliorer les capacités en fournissant une assistance technique pour soutenir l'accès au financement climatique sont déjà en cours, notamment le Climate Finance Access Network (CFAN), le Climate Finance Access Hub du Commonwealth et le Centre for Access to Climate Finance du NDC Partnership. Ces efforts mondiaux s'ajoutent à des initiatives plus générales de développement des capacités qui ont un impact sur l'accès, telles que le programme de préparation et de soutien préparatoire du Fonds mondial de financement et son mécanisme de préparation des projets, ainsi

que le programme de préparation du Fonds d'adaptation, entre autres. En s'attaquant aux obstacles systémiques, il convient également de noter les efforts supplémentaires déployés par les institutions multilatérales pour améliorer la coordination et l'harmonisation des processus, notamment par le biais de leur plan d'action conjoint.

Ces efforts pour améliorer l'accès à ce jour ont démontré certaines bonnes pratiques que la feuille de route pourrait prendre en compte, comme l'importance de construire des capacités et des connaissances locales durables, d'établir l'appropriation par le pays et de faire le lien avec les plans climatiques nationaux qui sont basés sur les besoins, et de comprendre les sources et les processus d'accès au financement. Comme le développement de projets climatiques de haute qualité et bancables continue de représenter un obstacle à l'accès, il sera crucial d'utiliser les ressources de renforcement des capacités pour développer l'expertise nationale dans les domaines clés du développement de projets qui favorisent la bancabilité, tels que la modélisation et la structuration financières, et l'atténuation des risques, comme le montre le module de formation sur le financement du climat du CFAN.

Quelles initiatives multilatérales vous semblent les plus pertinentes à prendre en compte dans la feuille de route et pourquoi ?

Comme mentionné ci-dessus, la feuille de route devrait s'appuyer sur les initiatives et les mécanismes multilatéraux existants, notamment :

- Sous la présidence de l'Afrique du Sud, le groupe de travail du G20 sur le financement durable (SFWG) fait progresser les travaux visant à favoriser une plus grande complémentarité et cohérence entre les fonds verticaux pour le climat et l'environnement (VCEF), les BMD, les institutions nationales de développement et les institutions financières privées, et à explorer les moyens d'accroître le financement de l'adaptation. Le groupe de travail du G20 sur l'environnement et le climat durable (ECSWG) se penche également sur le financement du climat dans le contexte d'une transition juste et, en particulier, sur l'amélioration de l'accès au capital et la réduction de son coût. La mobilisation des financements pour la transition énergétique, en s'appuyant sur les leçons et les expériences des plateformes nationales telles que les JETP, est également un domaine prioritaire sous la présidence de l'Afrique du Sud.
- Sous la présidence du Brésil, le groupe de travail du G20 sur la mobilisation mondiale contre le changement climatique (TF-CLIMA) s'est penché sur des questions telles que l'attraction des flux de capitaux privés en faveur de l'action climatique, le rôle des BMD et des VCEF dans la mobilisation du financement climatique, et l'avancement de la planification de la transition et des plates-formes nationales
- Pendant l'Assemblée générale des Nations unies (AGNU), la Semaine du climat de New York, qui réunit des chefs d'entreprise, des décideurs politiques et des représentants de la société civile pour discuter des solutions climatiques et du rôle du secteur privé. La feuille de route devrait profiter de cette occasion pour entendre les acteurs concernés sur la manière d'accélérer l'investissement climatique pour atteindre 1,3 trillion de dollars américains.
- Il existe d'autres exemples de coalitions public-privé visant à accroître l'investissement privé dans le développement durable sur les marchés émergents et dans les pays en développement, notamment la Hamburg Sustainability Platform (HSP). Cette plateforme, qui est actuellement en cours de développement, vise à mieux combiner les investissements publics et privés grâce à des produits financiers standardisés et à des stratégies publiques harmonisées, améliorant ainsi la simplicité, la reproductibilité et l'efficacité pour attirer les grands investisseurs institutionnels à grande échelle.

- Dans le cadre de la CCNUCC, bien que le dialogue de Sharm el-Sheikh sur l'article 2.1c et sa complémentarité avec l'article 9 soit un processus distinct et plus large que la feuille de route pour 1,3 trillions de dollars américains, il subsiste un certain chevauchement sur les éléments liés à l'augmentation et à la cohérence du financement des objectifs climatiques. La feuille de route et le dialogue devraient travailler en étroite collaboration pour ne pas dupliquer les processus tout en maintenant une boucle de rétroaction sur des sujets complémentaires.